



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de l'action sociale  
**Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap**

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Sozialwesen  
Koordinationsstelle für Fragen im Bereich Behinderung

## **Participation au projet pilote « Plan d'accompagnement individuel »**

### **De quoi s'agit-il ?**

Le canton du Valais veut tester un questionnaire avec des personnes qui ont besoin d'accompagnement dans la vie quotidienne. Ces personnes ont besoin d'accompagnement parce qu'elles vivent avec un handicap, une addiction ou en grande précarité.

Le but de ce questionnaire est de permettre aux personnes de déterminer elles-mêmes leurs besoins d'accompagnement, afin de renforcer leur liberté de choix et leur autodétermination.

Cela se fait à l'aide d'un instrument spécialement conçu à cet effet : le canton du Valais est chargé de développer cet instrument.

Avant de décider s'il faut l'introduire dans tout le canton, il souhaite d'abord le tester avec vous dans le cadre d'un projet pilote !

Le canton du Valais a choisi d'appeler cet instrument « plan d'accompagnement individuel », en abrégé PAI.

### **Qu'est-ce qui sera testé ?**

Nous testons un premier prototype du futur instrument. Nous voulons savoir s'il fonctionne comme nous l'imaginons. Ce test permettra de dire si nous devons faire des modifications et lesquelles. C'est le but de ce test.

Si vous participez en tant que professionnel du centre de conseil, vous vous engagez avec nous dans un "vol d'essai". Cela signifie que vous êtes à disposition des personnes concernées qui le souhaitent pour les accompagner à remplir cet instrument.

Nous testons cet instrument dans la situation de vie des personnes concernées que vous accompagnez. Nous regardons : La structure est-elle adaptée à la situation de vie des personnes concernées ? Qu'est-ce qui est clair, qu'est-ce qui l'est moins ? Comment pouvons-nous optimiser la fonctionnalité de l'instrument et de la procédure ?

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions tout au long du test.

### **Quelles sont les conditions de participation ?**

Nous recherchons des personnes qui répondent aux conditions suivantes :

- Dans votre travail actuel, vous conseillez déjà des personnes qui ont besoin d'accompagnement car elles sont en situation de handicap, d'addiction ou en grande précarité.
- Vous êtes à disposition pour suivre deux demi-jours de formation.
- Vous êtes à disposition pour soutenir 1 à 5 personnes concernées (et leurs personnes de confiance) à remplir le questionnaire d'évaluation des besoins. La charge de travail par personne et par rendez-vous sera très variable. Nous estimons que l'évaluation durera environ entre 2 et 4 heures par personne, à répartir sur un ou plusieurs rendez-vous.
- Vous êtes mobile, les rendez-vous peuvent avoir lieu dans différents endroits.
- Vous défendez les valeurs d'inclusion, de liberté de choix et d'autodétermination.

### Quels sont vos avantages à participer ?

- Vous avez l'occasion de tester en avant-première un instrument visant à favoriser l'autodétermination, la liberté de choix et l'inclusion.
- Votre participation vous permet de donner votre avis sur le développement d'un nouvel instrument permettant de bénéficier de prestations d'accompagnement et d'influencer son évolution.
- Cette offre de conseil est rétribuée sous la forme d'une facture mensuelle envoyée par le centre de conseil à l'OCQH (selon un tarif horaire de CHF 90, y. c. TVA et charges sociales).

### Quelles sont les différentes étapes du projet pilote ?

Le test se déroulera sur environ un an, de **janvier 2026 à l'automne 2026**, selon les étapes suivantes :

<b>Janvier 2026</b>	<b>Formation et phase d'information</b> Vous recevrez des informations sur les centres de conseil et élaborerez avec d'autres participants des centres de conseil une compréhension globale de votre rôle dans ce projet pilote.
<b>Janvier 2026 à octobre 2026</b>	<b>Remplissage du questionnaire</b> Vous accompagnerez les personnes concernées participant au test à remplir le questionnaire, à différentes phases (phase 1, phase 2 et phase 3). Les différentes phases doivent nous permettre d'adapter le questionnaire ou la procédure si nécessaire.
<b>Septembre à octobre 2026</b>	<b>Feedback</b> Vous nous raconterez votre expérience, les forces et faiblesses que vous avez constatées.

### Remarques importantes

Le projet pilote est un test visant à explorer la possibilité d'une nouvelle procédure cantonale. Il est indépendant et n'a aucune incidence sur les accords que les personnes concernées ont déjà conclu avec des prestataires de services, d'autres projets ou le Service de l'action sociale (SAS).

Toutes les informations fournies au cours du test, qu'elles soient écrites ou orales, seront traitées de manière confidentielle par l'équipe du projet pilote. En participant, vous acceptez également de traiter de manière confidentielle toutes les informations que les personnes concernées ou les autres personnes impliquées vous fournissent.

Veillez noter que le résultat du projet pilote ne garantit pas la mise en œuvre de la procédure à l'avenir et ne correspond pas non plus à une évaluation valable des besoins. Il donne bien sûr des indications sur ce à quoi pourrait ressembler une procédure inclusive, libre et autodéterminée.

### Quelle est la suite des événements ?

Vous souhaitez tester l'instrument et participer au développement d'une nouvelle procédure cantonale ? Ou vous avez des questions sur la procédure ? Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter :

E-mail : [sas-pilote-pai@admin.vs.ch](mailto:sas-pilote-pai@admin.vs.ch)

Téléphone : 027 606 11 60

En cas d'intérêt, nous conviendrons avec vous d'un entretien d'information et clarifierons avec vous les détails exacts du test et votre rôle potentiel.